REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
****

PROJET D'APPUI A L'ACCELERATION ET A L'APPROFONDISSEMENT DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
****

Empowered lives. Resilient nations.

****

SUPPORT PROJECT FOR THE ACCELERATION AND DEEPENING OF DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT IN CAMEROON

RENFORCEMENT DES CAPACITES ORGANISATIONNELLES : DEVELOPPEMENT DU GUIDE D'AUDIT ET DE CONTROLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES DE LA BRIGADE NATIONALE DE CONTROLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES DU MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

TERMES DE REFERENCE

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Brigade Nationale de Contrôle des Collectivités Territoriales Décentralisées (BNC-CTD) est un organe spécialisé au sein du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL). Elle est l'instrument par excellence de la promotion de la transparence, l'intégrité, la responsabilité et de la bonne gouvernance dans les Collectivités territoriales. Ses missions sont définies par les dispositions de l'article 72 du Décret N°2018/449 du 1er août 2018 portant organisation du MINDDEVEL. Elles sont entre autres :

- ✓ l'évaluation du fonctionnement et du contrôle de la gestion administrative, financière et comptable des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- ✓ l'audit interne des collectivités territoriales décentralisées;
- ✓ le contrôle de la régularité des procédures et des documents administratifs, financiers et comptables ;
- ✓ l'évaluation des services administratifs des collectivités territoriales décentralisées;
- ✓ le contrôle de l'exécution des projets, des travaux de réalisation des infrastructures et des équipements.

Cet organe de contrôle a fait l'objet en 2020 d'une évaluation de ses besoins en renforcement des capacités qui a consisté en une étude-diagnostic sur les plans organisationnel et fonctionnel de la BNC-CTD en s'appuyant sur ses missions règlementaires, afin :

- d'identifier les domaines susceptibles de faire l'objet d'un renforcement des capacités ;
- de recommander des interventions appropriées en fonction des besoins identifiés, dont la mise en œuvre à court et moyen terme permettra à la BNC-CTD d'assumer avec efficacité ses missions de contrôle et d'audit, ainsi que de promotion de la bonne gouvernance au

niveau local.

A l'issue de l'évaluation qui a été menée sur la base des référentiels issus des normes professionnelles d'audit du secteur public et des textes réglementaires en vigueur, plusieurs faiblesses sur les plans institutionnel, organisationnel, professionnel et technique ont été mises en exergue. Ces faiblesses sont de nature à amputer l'efficacité de la BNC-CTD dans l'accomplissement de ses missions et à diluer sa valeur-ajoutée auprès de ses parties prenantes.

Au plan organisationnel notamment, l'évaluation a permis de mettre en exergue des lacunes sur le cadre méthodologique et technique d'exercice par la BNC-CTD de ses missions d'assurance et de conseils auprès des Collectivités territoriales. L'une de ces lacunes se rapporte au fait que la BNC-CTD ne dispose pas de référentiel méthodologique de contrôle ou de manuel d'audit décrivant les orientations pratiques à suivre par les contrôleurs dans la préparation et l'exécution des missions de contrôle. Ce qui est susceptible d'être préjudiciable à la qualité des travaux d'audit menés, ainsi qu'à la systématisation et à la pérennisation au sein de la BNC-CTD des pratiques et du savoir-faire en la matière.

Pour remédier à cette faiblesse et renforcer par la même occasion les capacités organisationnelles de la BNC-CTD, il est envisagé de doter la Brigade d'un Guide d'audit et de contrôle des Collectivités territoriales qui lui permettra de structurer, de codifier et de mieux systématiser ses pratiques de contrôle, dans l'optique d'une exécution efficace de ses missions, en se conformant aux normes pertinentes d'audit du secteur public.

C'est l'objet de la mission d'appui au renforcement des capacités organisationnelles de la BNC-CTD dont l'exécution nécessitera le recrutement d'un Cabinet d'étude en vue d'accompagner la BNC-CTD dans le développement d'un Guide d'audit et de contrôle des Collectivités territoriales.

Le Guide d'audit et de contrôle visé doit décliner de manière suffisamment pratique la démarche à suivre pour l'exécution des travaux d'audit, avec pour ambitions de :

- rationnaliser la pratique de l'audit et du contrôle des Collectivités territoriales au sein de la BNC-CTD;
- codifier et harmoniser la démarche d'audit et de contrôle en fonction des différents types d'audit exécutés par la BNC-CTD;
- codifier et harmoniser la démarche d'audit et de contrôle en fonction des différents cycles ou domaines de contrôle exécutés par la BNC-CTD;
- faciliter la conduite et la gestion efficace des missions d'audit (réduction des délais d'exécution et de rédaction des rapports suivant une approche structurée) ;
- uniformiser et faciliter la supervision et la revue des travaux d'audit ;
- améliorer la qualité des travaux d'audit et par conséquent renforcer la crédibilité de la BNC-CTD auprès de ses parties prenantes.

Les présents Termes de référence ont ainsi pour objectif de fixer le contenu de cette prestation, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.

2. OBJECTIF VISE

La présente mission d'appui au renforcement des capacités organisationnelles de la BNC-CTD a pour objectif d'accompagner la BNC-CTD du MINDDEVEL à se doter d'un Guide d'audit et de contrôle des Collectivités territoriales qui servira d'outil méthodologique de référence pour la pratique des missions de contrôle et d'audit auprès des CTD.

L'accompagnement intégrera également l'appropriation du Guide d'audit et de contrôle des Collectivités territoriales via l'animation des sessions de formation au profit des contrôleurs de la BNC-CTD sur l'utilisation du Guide. Le but visé est d'assurer sa vulgarisation à la BNC-CTD.

3. METHODOLOGIE

La mission d'appui au renforcement des capacités organisationnelles de la BNC-CTD se fera par un Cabinet d'étude à la charge du PNUD.

Les soumissionnaires présenteront dans leurs offres, la méthodologie de travail et le chronogramme précis pour atteindre le résultat escompté. Ils préciseront les méthodes de participation des différents intervenants dans le processus.

Le développement du Guide devra s'inspirer des textes réglementaires régissant la gestion budgétaire, financière et comptable des Collectivités territoriales, ainsi que l'ensemble des manuels de référence existant relatifs à l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques. Mais aussi, il s'appuiera sur des expériences existantes dans les CTD. Il devra également prendre en compte les normes nationales et internationales d'audit et de contrôle du secteur public.

L'appropriation du guide par la BNC CTD devra se faire à deux niveaux : formation sur le guide et le test d'un certains modules critiques au niveau de deux communes.

5. MISSION DU CABINET D'ETUDE

Le Cabinet d'étude aura la responsabilité de formuler une proposition méthodologique pour l'accomplissement de la mission, afin d'atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés. Après validation de cette proposition méthodologique, il exécutera la mission selon l'approche proposée.

A l'issue de cette consultation, un Guide d'audit et de contrôle des Collectivités territoriales sera produit et validé.

Le Cabinet assurera par la suite l'appropriation et le test de certains modules du Guide auprès des contrôleurs de la BNC-CTD à travers des sessions de formation visant à susciter son utilisation.

6. PROFIL DU CABINET D'ETUDE

Le Cabinet d'étude devra présenter un groupe de deux experts ayant de solides connaissances du contexte et des contraintes juridiques, politiques et socio-économiques du processus et du système camerounais de décentralisation. Ceux-ci devront à cet égard justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans en audit et contrôle et d'une formation universitaire minimum de Baccalaureat+4 d'études dans l'une des disciplines suivantes : Audit et contrôle de gestion, Sciences économiques et de gestion, Droit public, Sciences politiques.

Les experts présentés devront démontrer d'un savoir et d'un savoir-faire avéré en matière de contrôle, d'audit et d'évaluation dans le secteur public de manière générale, et spécifiquement dans le domaine de la décentralisation. Aussi, ils devront justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans l'un des éléments suivants :

- l'accompagnement des structures de contrôle et d'audit dans le secteur public ;
- l'ingénierie de la formation en audit, intégrant le développement des manuels, guides et outils de vérification, le développement des matériels de formation ;
- la formation sur des problématiques relatives au contrôle, à l'audit et à l'évaluation des services publics, notamment dans le secteur de la décentralisation ;
- la conduite des missions d'audit et de contrôle dans le secteur public notamment.

Seraient également fort appréciées :

- la connaissance de l'outil informatique ;
- une parfaite connaissance du français et de l'anglais ;
- la capacité de travail en équipe ;
- l'aptitude à collaborer dans une équipe pluridisciplinaire.

7. DUREE ET DELAI DE LA CONSULTATION

Le Cabinet d'étude retenu disposera d'un délai de 120 hommes/jours à compter de la date de signature du contrat. Ces 120 hommes/jours seront répartis ainsi qu'il suit :

- 90 jours hommes/jours pour le développement du Guide d'audit et de contrôle des Collectivités territoriales.

- 30 hommes/jours sur une période n'excédant pas 03 mois, pour le développement et l'animation des sessions de diffusion du Guide auprès des Contrôleurs de la BNC-CTD en vue de son utilisation.

8. SUIVI DE LA CONSULTATION

Le suivi de la consultation sera assuré par un groupe technique restreint constitué des personnes suivantes :

- les représentants du MINDDEVEL ;
- les représentants du PNUD Cameroun .

Une réunion d'examen du projet de guide et une réunion de validation du Guide d'audit et de contrôle des Collectivités territoriales seront organisées suivant les modalités préalablement définies et animées par les experts.

9. PROPOSITIONS

Procédure de soumission de l'offre

L'appel à manifestation d'intérêt est national et ouvert aux consultants qualifiés. Les candidats devront soumettre pour leur candidature, les offres suivantes, au plus tard 10 jours après publication de l'appel à candidature, au Bureau PNUD à Yaoundé avec la mention suivante : « DEVELOPPEMENT DU GUIDE D'AUDIT ET DE CONTROLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES DE LA BRIGADE NATIONALE DE CONTROLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES DU MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL ». Les candidatures physiques sont adressées à Monsieur le Représentant Résident du PNUD/Cameroun.

(1) Une offre technique comprendra notamment :

- Une analyse des TDR indiquant la compréhension de la mission et éventuellement des suggestions jugées pertinentes ;
- Une proposition de méthodologie détaillée ;
- Un chronogramme indiquant la planification complète de la mission ;
- Le CV détaillé dont l'expérience dans des processus similaires (inclure copie des diplômes).

(2) Une offre financière qui doit être élaborée conformément au tableau des coûts ci-après. Ce tableau comporte des lignes de dépenses spécifiques qui peuvent ne pas être requises ou applicables, mais qui sont en tout état de cause données comme exemples. **Il est à noter que tous les coûts et tarifs doivent être exempts de toute taxe, le PNUD étant exonéré d'impôts.**

Tableau des coûts : Invitation à soumissionner			
Description de l'activité / article	Unité	Coût	Montant total estimé

1	Honoraire du consultant	H/jour		
2	Autres			
3	Communications	Forfait		

A l'issue de l'évaluation des offres financières, le candidat techniquement apte et ayant présenté une offre financière la moins disante, est retenue.

NB : Les candidatures féminines sont fortement encouragées

- **Evaluation des offres**

L'évaluation sur la base de l'offre technique est achevée avant la comparaison des propositions financières. La proposition financière ne sera considérée que pour les soumissions qui auront reçu la note technique de 70% sur un score total maximum de 100 points.

Lors de la deuxième étape, les offres financières de tous les prestataires ayant obtenu la note technique minimale de 70% lors de l'évaluation technique seront comparées.

Le contrat sera adjugé au consultant proposant l'offre la mieux disante (l'offre ayant obtenue la meilleure note combinée issue de l'offre technique et de l'offre financière, avec une pondération de 70/30.)

a) Critères techniques – 70% de l'évaluation totale – sur 100 points

Critère d'évaluation	Pondération	Total des points (100 pts)
Qualification et expérience		
Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans en audit et contrôle et d'une formation universitaire minimum de Baccalauréat+4 d'études dans l'une des disciplines suivantes : Audit et contrôle de gestion, Sciences économiques et de gestion, Droit public, Sciences politiques.	- l'accompagnement des structures de contrôle et d'audit dans le secteur public ; **(5pts)** - l'ingénierie de la formation en audit, intégrant le développement des manuels, guides et outils de vérification, le développement des matériels de formation **(5 pts)**; - la formation sur des problématiques relatives au contrôle, à l'audit et à l'évaluation des services publics, notamment dans le secteur de la décentralisation **(5pts)** ; - la conduite des missions d'audit et de contrôle dans le secteur public notamment **(5pts)**	**20 pts**
Présenter une proposition méthodologique détaillée qui facilite l'atteinte des objectifs formulés dans les TdR	- Une proposition de méthodologie détaillée **(35 pts)** ; - Un chronogramme indiquant la planification complète de la mission **(15 pts)**	**50 pts**
	- Expérience de travail avec le gouvernement, la société civile, les ONG Internationales réputées et les institutions multilatérales **(5 pts)**	**10 pts**

Critère d'évaluation	Pondération	Total des points (100 pts)
	- Expérience de travail seulement avec le gouvernement **(5 pts)**	
Profil du Consultant		
Être titulaire d'un BAC + 5 ou plus dans l'une des disciplines suivantes : Sciences économiques et de gestion, Droit public, Sciences politiques	- Bac + 5 ou plus en sciences sociales (Sciences économiques et de gestion, Droit public, Sciences politiques) **(10) pts)** - l'ingénierie de la formation en audit, intégrant le développement des manuels, guides et outils de vérification, le développement des matériels de formation (**10pts)**	**20Pts**

b) Critères financiers – 30% de l'évaluation totale

La formule suivante sera utilisée aux fins d'évaluation des propositions financières : P=y(μ/z) dans laquelle :

P= la proposition financière soumise ;
Y= le nombre maximum de points pour la proposition financière ;
μ= le montant de la proposition la moins disante ;
z= le montant de la proposition soumise

9. Critères d'appréciation de la prestation

Les critères suivants serviront de base pour apprécier la prestation :

- La production des résultats en accords avec les TDR ;
- Le respect des délais de réalisation de la prestation ;
- La qualité des livrables fournis.

LE CHEF DE LA DIVISION DES ETUDES, DES STATISTIQUES, DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION

ELLA MEYE N. Lydie
épse ESSISSIMA
Diplomate